



SANTÉ ET SÉCURITÉ **AU TRAVAIL POUR** **LES RIDERS**

**Accidents et maladies professionnelles:
ne sous-estimez pas les risques!**

Être rider signifie se déplacer rapidement en ville, mais cela comporte de vrais dangers : accidents, chutes, agressions et maladies professionnelles.

TRAVAIL
2024

Nidil et INCA VOUS PROTÈGENT EN CAS D'ACCIDENT

Même les livreurs à vélo en statut indépendant ou avec des contrats de collaboration sont couverts par l'assurance INAIL.

Si vous vous blessez en travaillant ou en allant au travail, vous avez droit à:



Une indemnité économique pour les jours d'arrêt



Une indemnisation en cas de dommages permanents



Des soins médicaux gratuits



La reconnaissance des maladies professionnelles

IMPORTANT:

**Pour être protégé, vous devez
déclarer votre accident !**

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

- 1** Rendez-vous immédiatement aux **urgences** et précisez qu'il s'agit d'un **accident du travail**.
- 2** Faites-vous délivrer le **certificat médical** envoyé à l'**INAIL**
- 3** Avec le certificat, adressez-vous au bureau **NidiL** ou **INCA** le plus proche
- 4** Déclarez l'accident à la **plateforme** en indiquant le code du certificat.

**CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT
NidiL CGIL et INCA:
assistance gratuite
pour vos démarches.**



PROTÉGEZ-VOUS: LA SÉCURITÉ AVANT TOUT!

Les plateformes doivent vous fournir des **ÉPI (Équipements de Protection Individuelle)**, utilisez-les toujours:

- **CASQUE**
Protège contre les blessures graves
- **GILET RÉFLÉCHISSANT**
Vous rend visible la nuit
- **LUMIÈRES AVANT/ARRIÈRE**
Obligatoires pour la sécurité routière
- **SONNETTE ET CATADIOPTRES**
Indispensables pour être remarqué

**Sans ÉPI fournis, ayez toujours les vôtres:
roulez en sécurité!**



RIDERS
FOR RIGHTS

TRAVAILLEZ EN
SÉCURITÉ,
PROTÉGEZ-VOUS
ET DÉFENDEZ
VOS DROITS!

RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE: PROTÉGEZ VOTRE VIE ET VOTRE PORTEFEUILLE!

Vélo non homologué ou modifié

☞ Amende jusqu'à 3.382 €

Griller un feu rouge

☞ Amende jusqu'à 800 €
et risque d'accident

Lumières toujours allumées

☞ Obligation même de jour
en cas de faible visibilité

Ne pas circuler sur les voies de bus

☞ Dangereux et interdit

Ne pas rouler à contresens

☞ Évitez les collisions et les amendes

**RESPECTEZ LES RÈGLES,
PROTÉGEZ-VOUS
ET VOS REVENUS!**

ENTRETIEN DU VÉLO:



**UN PETIT GESTE
POUR UNE GRANDE
SÉCURITÉ**

**Vérifiez les freins, la
chaîne, les pneus et la
batterie (si e-bike)**

Effectuez des **contrôles
réguliers pour réduire le
risque d'accidents**



VOUS N'ÊTES PAS SEUL!

NidiL CGIL et le Patronat INCA vous aident à obtenir les protections qui vous reviennent, gratuitement.

Trouvez le bureau le plus proche et contactez-nous dès maintenant!

rider@nidil.cgil.it



Bureaux NidiL CGIL



Bureaux du Patronat INCA